



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

31 JANVIER 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	34
PRESENTS :	19
ABSENTS REPRESENTES :	11
VOTANTS :	30
ABSENTS :	4

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Sébastien MAUMONT

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. HAMMOUDI Mourad, M. Sébastien MAUMONT, M. Michel COLAS M. Jean-Paul STERZATI, M. Nathaniel GUEDZE, M. Thierry BABEC, Mme Marie PASCUAL DÉOM

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Nicole LAFFORGUE, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à Mohamed BOUSSIR, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Guillaume CLIN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Michel BOUGLOUAN, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Michèle HURTADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Corinne LEGROS WATERSCHOOT, M. Mathieu LOUIS qui a donné pouvoir à Jean-Paul STERZATI, Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Sébastien MAUMONT, Mme Isabelle SYORD qui a donné pouvoir à Nathaniel GUEDZE, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Cyrille PARIGOT

Absents :

Mme Samia TABAÏ, Mme Safia DAVID, Mme Valentine MASSOLIN, M. Jeremy NARBONNE

003/ OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2334-42 ;

VU l'appel à projets – Dotations d'investissement 2025 de la Préfecture de Seine-et-Marne du 8 novembre 2024 relative notamment à la Dotation de soutien à l'investissement Local (D.S.I.L.) pour l'année 2025 ;

VU la délibération n°01 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 donnant délégations au Maire en application pour la durée du mandat municipal, notamment pour demander à tout organisme financeur des subventions de fonctionnement ou d'investissement d'un montant inférieur ou égal à 250 000 euros ;

CONSIDERANT que l'Etat a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des Communes, notamment destinée au soutien de projets de :

- 1° Développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires, notamment le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les écoles situées en REP et REP+ ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement d'un nombre d'habitants.

CONSIDERANT que la Commune a pour projet la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur le groupe scolaire Paul Langevin ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un audit, ayant pour objectif d'identifier les faiblesses énergétiques du bâtiment et de proposer un programme de travaux visant à atteindre les objectifs de performance énergétique à long terme, la nouvelle estimation prévisionnelle pour la réalisation de ces travaux s'élève désormais à **2 424 600 € HT**, incluant l'ensemble des phases de travaux et les équipements nécessaires.

CONSIDERANT qu'il est proposé de présenter un dossier de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'année 2025 à hauteur de 500 000 € HT correspondant à 18,919% du montant total HT de l'opération.

CONSIDÉRANT que le Maire ayant délégation pour demander une subvention inférieure ou égale à 250 000 €, le Conseil Municipal reste compétent au-delà de ce seuil,

CONSIDERANT que les Communes devant transmettre leur demande de subvention à la D.S.I.L. pour 2025, par voie dématérialisée au plus tard le 17 janvier 2025, l'Etat a été informé par le courrier susvisé que le Conseil Municipal ne délibérerait que le 10 février,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

APPROUVE la demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) pour l'année 2025, concernant les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Paul Langevin, pour un montant de subvention estimé à 500 000,00 € H.T. ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à émettre le titre de recette correspondant ;

PRECISE que les dépenses et les recettes sont ou seront prévues au Budget de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le **17 FEV 2025**
publié ou notifié le **18 FEV 2025**
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le

Le Maire,

Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.